



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statut

Question écrite n° 26968

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche de lui donner des indications sur le nombre d'actions récursoires engagées en 2006 et 2007 contre des fonctionnaires de son ministère ayant commis des fautes qui leur étaient directement imputables, et qui ont entraîné une condamnation pécuniaire de l'État. Il souhaite également connaître les montants ainsi récupérés au cours des années 2006 et 2007 pour son ministère.

Texte de la réponse

Aucune action récursoire n'a dû être engagée au cours des années 2006 et 2007 à l'encontre de fonctionnaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en l'absence de condamnation de l'État, pris en la personne du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, à raison de faits constitutifs d'une faute personnelle directement imputable à l'un de ces agents.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26968

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5814

Réponse publiée le : 16 septembre 2008, page 8020